

Décret

Générale

colonial

Décret n° le 3. juillet 1967. portant nomination du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
3 juillet 1967

Numéro JO
n° 5 du 10/07/1967

Date du numéro
10 juillet 1967

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer : Vu l'article 13 de la Constitution de la République Française : Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas : Le Conseil des Ministres entendu

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1e

— M. Louis Saget, conseiller référendaire, de 1 classe à la Cour des Comptes, est nommé haut-commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Art. 2, — Le Premier Ministre et le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au «Journal officiels de la République française.